DACD
Partenaire · Chimie · Environnement
LUPROTEC PROFLON

DA 1206/1

FICHE TECHNIQUE

DA MOUSSE

DESTRUCTEUR DE MOUSSES ET LICHENS SUR TOUS MATÉRIAUX

CONFORME AUX NORMES AFNOR NF T 72 151 ET 72 200

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1,00 +/- 0,02
Odeur : légère
Couleur : bleu clair
pH : 7,5 +/- 0,5
Point éclair : sans

Composé actif biocide :
Chlorure de benzalkonium : 120 gr/Kg

PROPRIÉTÉS

DA MOUSSE élimine les lichens et les mousses vertes ou noires.
Avantages : de pH neutre, **DA MOUSSE** n'est pas corrosif vis-à-vis des métaux et des supports traités et n'altère pas leur aspect (murs, crépis blancs). Ce produit élimine également les moisissures dans les milieux humides. À base d'ammonium quaternaire, **DA MOUSSE** est conforme aux normes AFNOR NF T 72 151 et 72 200 et peut s'appliquer toute l'année soit en préventif, soit en curatif.
Domaines d'utilisation : traite les toitures en tuiles, ardoises, etc…; les pierres, le ciment, les crépis et enduits. Convient également parfaitement au traitement des monuments, balcons, terrains de tennis sans en boucher la porosité.

Utilisation de **DA MOUSSE** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
À titre curatif : Revêtements de mousses et lichens épais.	Dilué à 20 % dans de l'eau.	Nettoyer le support, pulvériser **DA MOUSSE** dilué jusqu'à refus du support, laisser sécher totalement avant mise en peinture. Faire une application annuelle (début du printemps ou de l'automne). **Consommation moyenne :** 1 Litre de **DA MOUSSE** dilué dans 4 Litres d'eau, soit 5 Litres de solution pour 5 à 10 m². Pulvériser avec un **PA8V/A** jusqu'à refus du support. Les algues et les mousses superficielles seront éliminées par le vent et les intempéries, les lichens disparaîtront lors de leur réduction en poussière. On peut accélérer l'élimination avec de l'eau sous pression ou par brossage une semaine après traitement. Compte tenu du mode d'action et de l'impact des conditions climatiques, l'effet visible commence à être observé à partir d'un délai de plusieurs jours, soit 10 à 15 jours dans la généralité des traitements, voire plus dans certains cas particuliers (hauteur de mousse, etc…) Conseil : retraiter sur surface sèche avec 10 Litres de solution diluée (1 Litre de **DA MOUSSE** pour 9 Litres d'eau) pour 20 m².

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en Velin (69).

04/12

DACD
Partenaire · Chimie · Environnement
LUPROTEC PROFLON

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
À titre curatif : Faibles dépôts.	Dilué à 10 % dans de l'eau.	**Consommation moyenne :** 1 Litre de **DA MOUSSE** dilué dans 9 Litres d'eau, soit 10 Litres de solution pour 20 m². Compte tenu du mode d'action et de l'impact des conditions climatiques, l'effet visible commence à être observé à partir d'un délai de plusieurs jours, soit 10 à 15 jours dans la généralité des traitements, voire plus dans certains cas particuliers (hauteur de mousse, etc…).
À titre préventif : Supports avant peinture, supports à conserver propres.	Dilué à 10 % dans de l'eau.	**Consommation moyenne :** 1 Litre de **DA MOUSSE** dilué dans 9 Litres d'eau, soit 10 Litres de solution pour traiter 30 à 50 m². Selon les conditions climatiques et l'exposition aux vents dominants, un 2ème traitement peut être nécessaire.

Recommandations : pour un résultat optimal, pratiquer l'application de **DA MOUSSE** en absence de pluie quelques jours avant, pendant et après.
Ne pas rejeter dans un étang ou dans un ruisseau, toxique pour les poissons et crustacés. Toujours utiliser des récipients parfaitement propres. Ne pas appliquer **DA MOUSSE** sur des mousses lorsque celles-ci sont sur la terre ou d'autres végétaux. Porter des gants, un vêtement de protection approprié. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption est portée sur chaque étiquette. Produit strictement réservé à un usage professionnel. Type de produit TP 10 (produits curatifs pour la protection des toitures, murs et façades. Produits pour les dallages, terrasses et sols. Produits préventifs pour la protection des toitures, murs et façades).

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en Velin (69).